



Date de Convocation 14/10/2022	L'an deux mille vingt-deux Le vendredi 21 octobre à 18 heures 30 Le Conseil municipal
Date d'affichage 14/10/2022	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire Etaient présents: B.KARPOFF - C.DUBOIS – L.FLEURY, adjoints R.FAVIER – N.ALMEIDA – JP.SPENNEL
En exercice 10	
Présents 07	Formant la majorité des membres en exercice
Votants 09	Absents : T.DAVID (Pouvoir à B.KARPOFF) - D.CASSAND MJ.BOURILLON (Pouvoir à L.FLEURY)

M. Renaud FAVIER a été élu secrétaire de séance.

Mme le Maire fait le point sur les sujets suivants :

- Services civiques : Mme le Maire rappelle que la commune dispose de 2 services civiques, Estelle depuis juin 2022 et Mathilde depuis octobre, en charge du développement de l'animation culturelle et touristique du projet de tiers lieu de la ferme des Gruchets, notamment du volet communication.
- Electricité : le STPEE est intervenue pour régler les horloges d'éclairage public pour une coupure de 23h à 6h.
- SIEGE : Mme Almeida fait part au conseil de la réunion de ce jour sur le débat d'orientation budgétaire du syndicat de l'électricité.
- Ecole : la rentrée des classes de CE1 et CE2 (21 élèves) s'est bien passée. Mme le Maire recevra prochainement les nouveaux parents représentants des élèves.
- Garderie : les effectifs sont en hausse pour cette rentrée.
- Travaux : Les fossés à Saint Paër, chemin des vaches et rue du pont neuf ont été curés.
Au cimetière, un remblaiement de terre végétale a été fait.
- Mme le Maire informe que la commune accueille un stagiaire en partenariat avec le collège Pablo Picasso 2 jours par semaine au service d'entretien des espaces verts jusqu'aux vacances de la Toussaint et reconductible s'il le souhaite. Un second stagiaire sera accueilli en décembre. Mme le Maire a demandé à notre employé communal de nettoyer l'ensemble des avaloirs de la commune.
- Containers à verre : Mme le Maire informe que le SYGOM va remplacer les 2 containers à verre sur la commune et propose de réfléchir à un déplacement de celui situé rue du pont neuf qui est difficile d'accès.
- Ordures ménagères et recyclage : Mme le Maire rappelle la difficulté pour les résidents secondaires de sortir leurs bacs de déchets. Il est proposé d'acheter 2 gros containers au SYGOM et de les positionner près du container à verre au Coudray.
- PLU : le cabinet d'études ABAC prépare un document de travail sur les modifications du PLU et une réunion de présentation sera programmée d'ici à la fin novembre avec les services de l'Etat.
- Bee bar : Mme le Maire remercie l'ensemble de l'équipe municipale et des bénévoles qui ont contribué cet été au bon fonctionnement du bee bar. D'autre part, Mme Cerqueira prépare des ateliers pédagogiques pour les habitants autour de son projet de culture de plantes aromatiques et médicinales.
- Halloween : une soirée est organisée le mardi 8 novembre à la salle des fêtes pour les enfants des écoles de St Denis et Heudicourt.
- Noël : le marché de Noël sera organisé le 9 décembre à la ferme avec remise des cadeaux aux enfants de la commune et le 17 décembre pour la remise des colis aux seniors.
- Cérémonie 11 novembre : le verre de l'amitié sera offert par l'association des anciens combattants



et le repas offert aux plus de 70 ans par la Mairie. M. Spennel informe que la collecte des bleuets lors de la cérémonie doit être dorénavant reversée en totalité à l'ONAC.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2022 :

Le procès-verbal est adopté à la majorité avec une abstention, L.FLEURY, étant absent à cette réunion.

INTERCOMMUNALITE : MODIFICATION STATUTAIRE, REPRISE DE LA COMPETENCE POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE :

Mme le Maire présente cette modification statutaire et informe qu'elle a pour but de faire bénéficier les habitants des aides de l'Etat dans le cadre d'une rénovation énergétique de leur logement. Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette modification.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS :

Un décret du 29 juillet 2022 oblige les communes à nommer un correspondant incendie et secours qui a pour missions de concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et sensibilisation des habitants aux risques majeurs et de concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme Caroline DUBOIS.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE :

Dans le cadre de recours formés contre des décisions individuelles par des agents, la médiation préalable est obligatoire. Le centre de gestion de l'Eure se propose de réaliser cette mission en tant qu'organisme qualifié. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de conventionner avec le centre de gestion.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

Mme le Maire informe :

-A la demande de la trésorerie il convient de constituer une provision pour créances irrécouvrables supérieures à 2 ans d'un montant de 15 %

-qu'il convient de prévoir un supplément pour la taxe foncière.

-qu'il convient de procéder à des écritures pour régler les factures d'ordinateur et d'installation d'extincteurs au « bee bar ».

-qu'il convient de procéder à des écritures pour le rachat de matériels d'entretien des espaces verts volés en septembre dernier.

Par conséquent, Mme le Maire propose un virement de crédits correspondant à la décision modificative budgétaire suivante :

Fonctionnement

Dépenses

Article 615221	- 1 650 €
Article 6817	+ 150 €
Article 63512	+ 1 500 €
Total	0 €



Investissement

Article 2315 (non affectés)	- 5 120 €
Article 2183 (op 10138)	+ 940 €
Article 21568 (op 10138)	+ 680 €
Article 21578 (op	+ 3 500 €
Total	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative budgétaire.

ADHESION AU DISPOSITIF CANTINE A 1 € :

Mme le Maire présente le dispositif mis en place par l'Etat pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 1 000 € leur permettant de payer 1 € le repas à la cantine, l'Etat remboursant 3 € à la commune. Face à la conjoncture actuelle et à l'incertitude sur l'évolution du prix du repas facturé par notre fournisseur, notamment avec une éventuelle augmentation en janvier, et sur l'incertitude du coût de l'augmentation supporté par la commune, le conseil municipal décide de reporter la décision d'adhésion à ce dispositif en début d'année prochaine.

REFORME DE LA TAXE D'AMENAGEMENT :

La loi de finances 2022 oblige les communes à reverser partiellement ou en totalité la taxe d'aménagement à la communauté de communes. Cette taxe finance les aménagements de voirie, les extensions de réseaux dans le cadre de nouvelles constructions ou extensions. La communauté de communes a pour l'instant décidé de ne pas voter ce principe dans l'attente d'une obligation par la Préfecture.

QUESTIONS DIVERSES:

-Défense incendie : M. Fleury demande si la commune a reçu l'accord pour la subvention DETR pour les citernes souples à incendie à Ste Austreberte. Mme le Maire l'informe que l'arrêté d'attribution a été reçu cette semaine. L'installation dans un premier temps d'une citerne peut donc être réalisée.

La séance est levée à 20h35.